



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 5 Août 2021

Sur convocation du Président Jean-Luc BENARD en date du 19 juin 2021, les membres de l'association ont été réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire « AGO » annuelle fixée le jeudi 5 août 2021 à 10h à la salle des fêtes d'Ars en Ré.

L'ordre du jour était le suivant :

1^{ère} partie « Examen des Rapports obligatoires »

- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration,
- Rapport financier du trésorier Frédéric TADDEÏ et approbation des comptes de l'année 2020
- Fixation de la cotisation pour l'exercice 2022,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Les membres de l'association ont également été invités par courrier du 19 juin 2021 à faire acte de candidature au Conseil d'Administration.

Entre temps, malheureusement, les mesures sanitaires liées à la COVID 19 ont été réactivées notamment dans notre département de Charente Maritime suite à la propagation du variant DELTA.

Ainsi, pour la tenue de notre Assemblée Générale il devenait obligatoire d'effectuer un contrôle des pass sanitaires à l'entrée et de respecter dans la salle les mesures sanitaires, en particulier le port du masque.

L'apéritif et le traditionnel repas à suivre en espace public sur le port ont dûs aussi être annulés.

Les membres de l'association ont tous été avisés par courriel du Président de ces contraintes, courriel qui précisait le maintien de l'Assemblée Générale à la date fixée avec application de ces mesures sanitaires.

A été signalé aussi aux membres AUPAR qu'à défaut de pouvoir atteindre le quorum requis en « AGO », l'assemblée présente serait sollicitée au vote pour passer en Assemblée Générale Extraordinaire « AGE » en application de l'article 4 du règlement AUPAR.

À 10h, Le Président a déclaré l'Assemblée Générale ouverte et a adressé à tous ceux présents malgré ces contraintes ses vifs remerciements.

Puis il a pris connaissance des relevés des listes d'émargement qui ont confirmé que le quorum utile de 67 présents ou représentés ne serait pas atteint, le chiffre relevé étant de 49.

Il a proposé à l'assemblée l'utilisation de l'article 4 du règlement de l'AUPAR qui permet de passer en AGE pour maintenir le fonctionnement normal de l'association sur le mois d'août quand le maximum de membres est présent.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Examen des rapports obligatoires. (Joints en annexe)

Le Président a présenté à l'Assemblée :

- Son rapport moral,
- Le rapport d'activité des 12 derniers mois du Conseil d'Administration,

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

Le trésorier a présenté à l'Assemblée son rapport financier de l'année 2020.

Il remercie les annonceurs de notre annuaire des marées qui malgré une chute d'activité liée au confinement ont répondu présents sans délai pour renouveler et honorer la facture ainsi que les membres de l'association qui ont soutenu l'AUPAR en réglant rapidement leur cotisation.

À la demande d'un membre de l'Assemblée, il a été précisé que le montant des frais de missions comptabilisés correspondait à des dépenses des membres du bureau pour le compte de leurs activités AUPAR (bureautique, frais de déplacement...) frais dont ils font don à l'AUPAR qui doit toutefois les comptabiliser comme tel en recettes et en dépenses.

Quitus lui a été donné pour sa gestion et son rapport financier approuvé à l'unanimité.

Le trésorier a commenté la proposition du conseil d'administration de maintenir la cotisation annuelle à 30€ pour l'exercice 2022, proposition adoptée à l'unanimité.

Sur la composition du Conseil d'Administration Jean-Claude PERIN seul administrateur sortant cette année sollicite l'accord de l'Assemblée pour renouveler son mandat.

Ce renouvellement partiel de la composition du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le président propose à l'assemblée d'ouvrir un débat pour enrichir le plan d'action du Conseil d'Administration pour l'année à venir. Des questions et des précisions sont apportées par des membres de l'Assemblée :

- Quelles actions possibles pour attirer d'autres adhésions à l'AUPAR,
- Le Banc du Bucheron du 26/08 et la sortie vers Bourgenay et l'île d'Yeu du 15 au 19/09 pourront-ils être maintenus dans ce contexte sanitaire ?,
- Pourquoi le port d'Ars n'est-il pas membre de « Passeport Escale », service proposé par beaucoup d'autres ports et qui incite les plaisanciers à naviguer de port en port,
- Un balisage récent a été fait pour signaler les friches ostréicoles en réaction probable au courrier adressé au Préfet,
- Comment faire respecter la vitesse des bateaux et autres engins flottants dans le chenal ?
- L'impossibilité d'approvisionnement en carburant des bateaux dans le port d'Ars en Ré n'est plus supportable, elle provoque des risques dans le transport des jerricans et lors du transvasement dans les bateaux. L'approvisionnement à Saint Martin devient impossible aussi, file d'attente surcoûts de consommation associés. Une solution de camion-citerne existe maintenant et pourrait solutionner ce problème l'été.

Le Président donne des éléments de réponse, par exemple,

- L'apéro « marée basse » institué récemment est un moyen supplémentaire, il a permis déjà une adhésion et des ventes de vêtements AUPAR malgré une météo exécrable.
- Les animations : Bancs du Bucheron, repas de l'AG, journée SNSM, sorties en bateau sont des manifestations appréciées. Pour l'essentiel, les adhésions nouvelles proviennent de l'encart jaune dans l'annuaire qui précise tout cela avec rappel des objectifs de l'AUPAR. Il faudra enrichir encore nos propositions festives, nous y travaillerons. Il nous faut tous faire autour de nous la promotion de nos actions « incontournables » citées dans cet encart jaune pour une participation plus grande encore.
- Oui, à ce stade le Banc du Bucheron du 26/08, la sortie bateau sur l'île d'Yeu du 15 au 19/09 sont maintenus. Il faudra vérifier le moment venu le protocole sanitaire en place,
- Il en est de même pour la journée SNSM prévue le 9/09 qui ne rassemblera toutefois, que les présidents des associations membres de l'URCAN. Ils remettront au Président de l'antenne SNSM Ile de Ré les dons qu'ils ont recueillis de leurs adhérents. Il invite chacun des membres à faire un don par exemple par chèque à l'ordre de la SNSM Ile de Ré à déposer aussi vite que possible au local AUPAR ou à adresser à AUPAR BP – 22 - 17590 Ars en Ré. Ce chèque à l'ordre de la SNSM Ile de Ré est à mettre sous enveloppe cachetée au nom de la SNSM Ile de Ré. Nous les remettrons tous lors de cette manifestation. Il est possible d'utiliser le bulletin de soutien page 58 de l'annuaire des marées. Merci pour eux, ils ont aussi besoin de nous,
- Effectivement, le Passeport Escale est peu pratiqué en Charente Maritime et nous demanderons à Mr CAILLAUD de revoir si possible cette position,
- Le balisage des friches ostréicoles signalé est une bonne chose déjà, il faudra continuer à mettre une juste pression pour le retrait,
- Nous reviendrons sur cette solution de camion-citerne l'été en adressant un projet de faisabilité à la municipalité.

Le Président, avant de passer à la 2^{ème} partie de l'Assemblée consacrée au débat avec les élus renouvelle ses remerciements à tous pour la participation et le travail accompli malgré des difficultés liées à la pandémie COVID 19.

Pour conclure et améliorer encore l'action de l'AUPAR il commente une liste de recommandations *jointe en annexe* qui est de nature aussi à faciliter le fonctionnement de l'association.

2^{ème} partie Réunion publique avec la municipalité, le maître de port de 11h à 12h

Le Président accueille Etienne CAILLAUD, 1^{er} Adjoint en charge du port assisté de Patrick HERAIL maître de port.

Avant de communiquer les sujets que l'AUPAR souhaite aborder, Jean-Luc BENARD adresse les remerciements de l'AUPAR à la nouvelle municipalité pour son implication et sa réactivité face aux dossiers urgents comme le risque de rupture de la porte du bassin de la Criée et celui de son dévasage.

Il précise à Etienne CAILLAUD que l'AUPAR lors de son Assemblée Générale se réjouit de ce moment de dialogue avec la municipalité qui permet d'évoquer les sujets relatifs au port de plaisance d'Ars en Ré, à son environnement, au Fier d'Ars en Ré et à la plaisance qui contribuent largement au charme du village remarquable d'Ars en Ré.

Le président présente la liste ci-dessous des sujets retenus pour permettre à Mr CAILLAUD d'en prendre connaissance et d'engager le débat avec l'assemblée.

Questions aux élus et débat

- DRAGAGE DES DEUX BASSINS : Planning
- DRAGAGE DU CHENAL
- NOUVELLES PORTES BASSIN DE LA CRIEE
- WIFI AU PORT VILLAGE
- ZONE DE STOCKAGE A TERRE,
- MOUILLAGES A LA PATACHE
- NOUVEAU SITE WEB DU PORT,
- FRICHES OSTREICOLES.
- PLUI - PAPI - PORTES A L'ENTRÉE DU PORT:
- DISTRIBUTION DE CARBURANT
- LOI NOTRe EFFET SUR COMPETENCE DE GESTION DU PORT

Avant de donner ses éléments de réponse sur cette liste de sujets Mr CAILLAUD demande à l'Assemblée AUPAR de bien vouloir excuser l'absence de Mme PETINIAUD-GROS, Maire d'Ars en Ré qui a été retenue.

Il remercie l'AUPAR de l'avoir invité à son Assemblée Générale et regrette aussi ce bouleversement de planning subi par tous avec cette pandémie, il se réjouit aussi des bonnes relations de partenariat et de communication constatées avec les partenaires AUPAR/CLUPP/CNAR.

Il propose de traiter globalement la liste des sujets présentés en fonction des éléments en sa possession et se tient à disposition pour approfondir tel ou tel d'entre eux aujourd'hui ou plus tard.

➤ **Sur le dragage des bassins de la Criée puis de celui de la Prée,**

Pour celui de La Criée (port nature), le planning se précise, les appels d'offre sont lancés, les offres des entreprises sont attendues mi-septembre 2021, dépouillement et choix de l'entreprise à suivre pour une prévision de travaux estimée à partir de la Toussaint. Une nouvelle analyse des boues a été exigée car l'ancienne datait de 3 ans. Elle a été réalisée et est satisfaisante malgré la présence infime de cuivre. Il y a enfin « accord » des autorités compétentes sur ce dragage.

L'entreprise n'est pas encore connue et donc son plan de dévasage non plus. Probablement qu'il faudra tout enlever dans le bassin, bateaux, pontons etc. et vérifier aussi à cette occasion l'état des pieux !

La municipalité lance un appel à l'aide auprès des plaisanciers des 2 bassins pour que ceux qui le peuvent sortent leur bateau le temps des travaux car le port de Saint Martin ne sera pas disponible, celui-ci étant déjà occupé par les bateaux de La Flotte en Ré soumis aussi à dévasement.

Une remise sur le montant des anneaux sera consentie pour ces retraits effectués par les plaisanciers. Sans connaître encore son montant, il est probable qu'elle sera proportionnelle au nombre de mois de sortie du bateau. Le geste financier ne pourra pas aller au-delà, le budget du port étant limité.

Patrick HERAIL précise qu'actuellement peu de plaisanciers ont fait connaître leur possibilité de sortie de bateau, au moins 60 réponses sont encore attendues pour le bassin de la Criée ! Il a contacté le port des Minimes pour solliciter un accueil de bateaux et attend confirmation de solutions.

Il attend aussi les réponses des plaisanciers du port village, sur les 205 plaisanciers titulaires d'un contrat annuel sollicités pour connaître leur possibilité de sortie de leur bateau, seuls 20 ont répondu ! Ces informations sont indispensables pour déterminer le chantier à réaliser.

Des membres de l'assemblée proposent spontanément quelques idées :

- Profiter de ces contraintes pour ressortir vite le projet de port à sec qui manque cruellement et utiliser le parking du marché,
- L'AUPAR pourrait organiser une flottille de bateaux vers le Port de La Rochelle,

Mr CAILLAUD note ces propositions à revoir ensemble.

Pour le bassin de la Prée (port village), il faudra encore attendre 2 ans en particulier pour le budget.

➤ **Sur le dragage du chenal,**

Jean Luc BENARD précise la question en demandant à Mr CAILLAUD qu'elle sera la solution de remplacement au dévasage que faisait la CDC. Il rappelle que lors de ses contacts avec la DREAL et la DDTM il lui avait été répondu qu'un clapage en mer des sédiments retirés était possible. Il ajoute que c'est aussi pour de nombreuses personnes la seule solution qui serait efficace.

Mr CAILLAUD explique le phénomène de zigzag provoqué par la réouverture de la passe des Goélands. Boucher ce zigzag n'est effectivement pas efficace. Il n'est pas certain que le clapage en mer soit encore autorisé, ce point est donc à vérifier. Mais oui, il faut trouver une solution efficace et pérenne pour permettre d'entretenir l'accès et le maintien contractuel des tirants d'eau.

Il ajoute que des discussions sont engagées avec la CDC et les communes de La Flotte et Saint Martin pour mutualiser certains coûts d'entretien du Fier d'Ars en Ré.

Jean Luc BENARD se rapprochera à nouveau de la DREAL et de la DDTM.

➤ **Sur la porte de l'écluse au port de la Criée,**

Effectivement un sujet urgent est apparu tout de suite avec la porte du bassin de la Criée qui menaçait de s'écrouler ! Trop ancienne. Les tentatives de réparation sont apparues inefficaces et il a fallu interdire la navigation avant de la sécuriser par la pose provisoire d'un mini batardeau. Elle sera changée au profit d'un investissement dans le neuf assorti d'un contrat de maintenance adapté. Mais un changement qui interviendra en même temps que le dragage du bassin, la rénovation de l'École de voile, celle de l'assainissement, l'installation de la fibre à la capitainerie... ! C'est dire que le chantier à mettre en place cet automne sera complexe.

➤ **Sur la Wifi au port village,** Mr CAILLAUD a pris note de la demande des plaisanciers à disposer aussi de la Wifi, cette demande sera étudiée au regard des possibilités budgétaires.

➤ **Sur le projet de port à sec,** Mr CAILLAUD reconnaît y penser aussi, il faudra ressortir ce dossier aussi vite que possible.

➤ **Sur le devenir des mouillages de la Patache,** cette question n'est pas de sa compétence mais de celle de la municipalité des Portes en Ré,

➤ **Sur le développement d'un nouveau site web pour la capitainerie,** l'entreprise est choisie et l'AUPAR avec les autres partenaires CLUPP et CNAR y seront associés en particulier pour le développement d'applications de gestion informatisée qui utiliseraient vos mails. À ce sujet-il, il demande à tous les usagers du port de transmettre leur adresse mail à la capitainerie.

➤ **Sur l'idée d'une porte de protection** à la fin du chenal, avant l'entrée aux ports qui protégerait le village et le port des submersions comme à la Flotte, l'idée, déjà évoquée semble tentante et mérite d'être étudiée encore notamment dans le PAPI 3. Mr CAILLAUD fait observer toutefois que la nature du sol est ici en argile, ce n'est pas de la banche et que l'ancrage pourrait s'enfoncer.

➤ **Sur la gestion du port d'Ars en ré** par la municipalité et le risque de reprise par le département dans le cadre de la loi NOTRe Mr CAILLAUD confirme que ce risque existe effectivement et que la municipalité fera tout pour conserver cette gestion,

L'AUPAR fait observer qu'à la Flotte par exemple ce transfert de gestion a été négocié avec le département notamment pour garder la main sur la gestion des terrasses et qu'il faudrait alors pouvoir s'en inspirer au cas où !

➤ **Sur le poste de carburant mobile l'été.** Il y a effectivement de plus en plus de moteur essence en plaisance alors que pour l'automobile c'est l'électrique qui va prendre le pas ! Mr CAILLAUD regrette cette tendance inverse pour la plaisance. Le dossier de camion-citerne adapté qui sera présenté par l'AUPAR sera étudié mais jusqu'à présent les municipalités d'hier et actuelle s'y sont opposés à la fois pour des questions de risque de navigation accrue et d'environnement.

➤ Enfin oui, la cale de carénage donne satisfaction à tous et met notre port à la pointe pour des carénages propres.

Le Président de l'AUPAR attire l'attention de Mr CAILLAUD sur un projet signalé qui conduirait à demander aux usagers du port de baisser les moteurs HB après le dévasage des bassins. Les usagers n'y sont pas favorables en l'état actuel des choses car les structures métalliques du port ne sont pas protégées et provoquent une corrosion importante des pièces métalliques des moteurs (trim, embase etc.)

Mr CAILLAUD confirme l'étude de ce projet qui pourrait accroître un peu l'espace de manœuvre des bateaux qui rejoignent leur emplacement, il y a trop d'accrochages ! Mais oui, il faudra en amont pouvoir traiter le phénomène sur les pontons et pieux. Il précise que des chaussettes étanches existent et que cela pourrait aussi faire partie de la solution.

Jean-Luc BENARD remercie Mr CAILLAUD pour ses éléments de réponse.

De toute évidence nous avons tous du travail pour continuer à faire évoluer notre port de plaisance et c'est satisfaisant à ce stade de constater l'implication de tous.

L'AUPAR adressera à Mme le maire un résumé de cette liste de sujets qui viennent d'être évoqués, ils constitueront un fil conducteur de nos discussions à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Luc BENARD renouvelle ses remerciements à tous et clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président
Jean-Luc BENARD

Le Trésorier
Frédéric TADDEÏ

Le Secrétaire
Jean-Claude PERIN